JEUNES PRIMOS

DISPOSITIFS ET RÉSEAUTAGE DANS LE BASSIN DE VERVIERS À DESTINATION DES JEUNES ÉTRANGERS OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE ÂGÉS DE 15 À 29 ANS







Table des matières

Introduction: la Task force « Jeunes Primos »	4
Actions en Milieu Ouvert (A.M.O.)	4
Missions	4
Public	5
Centres d'accueil	5
Missions	5
Public	5
Conditions d'accès	5
Actions et projets	5
Classes DASPA	6
Missions	6
Public	6
Opérateurs de l'intégration actifs pour le public des Jeunes Primos	7
Missions	7
Public	7
Actions et projets	7
Initiatives Locales d'Accueil (I.L.A.)	8
Missions	8
Public	8
Conditions d'accès	8
Maisons des jeunes (M.J.)	8
Missions	8
Public	9
Conditions d'accès	9
Actions et projets	9
Plan stratégique de sécurité et de prévention	10
Missions	10
Public	10
Actions et projets	10
Tuteurs	11
Missions	11
Public	11
Conditions d'accès	12
Actions et projets	12
Le réseau santé mentale	13
Missions	13

	Public et conditions d'accès	. 13
	Actions et projets	. 14
C	artographies des dispositifs	. 15
	Centres d'accueil et les I.L.A.	. 15
	Maisons de jeunes et les Infor Jeunes	. 16
	Santé mentale et acteurs de l'intégration	. 17
R	épertoire des acteurs	. 18
	Les A.M.O.	. 18
	Les centres d'accueil	. 18
	Les classes DASPA	. 18
	Les opérateurs de l'intégration	. 19
	Les I.L.A.	. 19
	Les M.J.	. 19
	Les plans stratégiques de sécurité et de prévention	. 20
	Les tuteurs	. 20
	Le réseau santé mentale	. 20

Introduction: la Task force « Jeunes Primos »

La Task Force Jeunes Primos, initialement nommée Task Force ME(N)A, est une initiative du CRVI (Centre Régional Verviétois pour l'Intégration), People's Place (ex Couleur Café) et l'IBEFE de Verviers (Instance Bassin Enseignement qualifiant, Formation et Emploi).

En 2020, elle a réuni les acteurs travaillant avec le public des ME(N)A dans un but d'une meilleure connaissance mutuelle.

En 2021, elle s'est penchée sur les difficultés d'insertion professionnelle de ce public et a organisé une rencontre avec les deux dispositifs de formation en alternance, à savoir les CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) et le Centre de formation pour les PME. Organiser la connaissance de ces dispositifs auprès du public encadrant les ME(N)A était le but recherché.

En 2022, le bassin de Verviers offre de nouvelles places d'accueil, le nombre de jeunes étrangers augmente considérablement, et en corollaire, celui des classes DASPA. L'accompagnement de ces jeunes est primordial, de même que l'organisation d'activités en dehors des places scolaires. D'autres dispositifs pourraient encadrer ces jeunes en leur proposant des activités culturelles, de loisir, de sport, ... Permettre et organiser une meilleure connaissance du potentiel existant sur notre territoire dans ces domaines est l'enjeu de cette matinée.

Au terme ME(N)A a été préféré celui de Jeune Primo, car la réalité nous a montré que certains jeunes, fraichement arrivés en Belgique avec leurs parents, étaient également en demande d'activités sociales ou d'insertion professionnelle. Prendre en considération tout jeune arrivé depuis moins de 3 ans sur le sol belge nous a semblé correspondre à une réalité de terrain.

Ce document est un outil et un appui à la matinée organisée ce 14 mars. Puisse-t-il contribuer à organiser le travail de terrain des intervenants au bénéfice de chaque Jeune Primo.

Concrètement, voici <u>quelques</u> dispositifs intéressants existants dans le bassin de Verviers.

Actions en Milieu Ouvert (A.M.O.)

Dans le bassin de Verviers, 4 A.M.O. sont recensées (cf. cartographies et répertoire)

Missions

Un service type AMO ou « Action en Milieu Ouvert » est un service de l'Aide à la Jeunesse. Il a la particularité d'être « non mandaté », ce qui signifie que le service travaille en autonomie avec les jeunes et les familles et ne rend de compte à personne. Le service travaille uniquement à la demande des jeunes et des familles. Comme son nom l'indique, l'AMO a pour mission de travailler en milieu ouvert, c'est à dire dans le lieu de vie du jeune (école, famille, quartier, etc.). Comme tous les services de l'Aide à la Jeunesse, l'accompagnement proposé est gratuit.

Dans une AMO, que fait-on?

Le service AMO a pour mission d'agir sur 2 axes : l'axe individuel et l'axe collectif et communautaire. L'axe individuel consiste à proposer un accompagnement à un jeune ou à une famille qui rencontre une ou plusieurs difficultés qui l'empêche(nt) de s'épanouir dans son quotidien. L'axe collectif et communautaire a pour objectif de faire face à des difficultés que nous ne sommes pas seuls à rencontrer et ce, en collectif. « Seul, on avance vite. Ensemble, on va plus loin. »

Public

Jeune de 0 à 22 ans

Centres d'accueil

Le bassin de Verviers compte 7 centres d'accueil pour demandeurs de protection internationale (4 à Verviers, 1 à Theux, 1 à Spa et 1 à Jalhay) (cf. cartographies et répertoire)

Missions

L'accueil des réfugiés est assuré dans des centres fédéraux (FEDASIL) ou gérés par des partenaires (Croix-Rouge, sociétés privées, ...).

Les résidents bénéficient d'une aide matérielle. Cette aide matérielle comprend l'hébergement, les repas, l'habillement, l'accompagnement médical, social et psychologique et l'octroi d'une indemnité journalière. Elle englobe également l'accès à une assistance juridique, à des services d'interprétation ou à des formations ainsi qu'à un programme de retour volontaire

Public

Les centres d'accueil accueillent les demandeurs de protection internationale.

Certains centres d'accueil ont été créés pour accueillir (uniquement ou en partie) des publics avec des besoins spécifiques, comme, par exemple des MENA

Conditions d'accès

- Avoir introduit une demande de protection internationale.
- S'être présenté à la place d'accueil désignée par Fedasil.

Actions et projets

L'objectif est d'élaborer avec le mineur un projet de vie à long terme et de trouver la solution la plus adéquate pour lui.

Les personnes accompagnant les MENA dans les centres Croix-Rouge travaillent ainsi sur 4 axes :

- 1. L'accompagnement à leur construction identitaire : on cherche à savoir qui est le jeune, quelles sont ses ressources et compétences pour l'aider à trouver ce qu'il aime et développer un projet d'avenir.
- 2. Le déploiement d'une vie relationnelle et sociale : on aide le jeune à découvrir avec qui il vit en Belgique. Ce volet sous-entend l'intégration (ateliers citoyens, formations...) et vise à aider les jeunes à trouver le juste milieu entre leur culture d'origine et la nouvelle culture dans laquelle ils sont plongés en Belgique.
- 3. La protection et la promotion d'un sentiment de sécurité : les MENA sont hébergés dans des centres/ailes/couloirs MENA qui répondent à des normes strictes. Nous veillons à leur fournir un cadre adéquat, un lieu où ils sont en sécurité, avec du personnel formé et en nombre suffisant...
- 4. L'accompagnement qui facilite leur autonomie et le développement des apprentissages : c'est la préparation à la une vie autonome, à la vie après le centre. On travaille sur la gestion du budget, la vie relationnelle affective et sexuelle, la sécurité incendie, les soins de santé...

Notre projet d'accompagnement vise avant tout la protection des jeunes, mais va aussi au-delà en mettant tout en œuvre pour qu'ils puissent se relever de ce parcours difficile et s'épanouir dans un projet qui leur convienne.

Classes DASPA

Dans le bassin de Verviers, 8 établissements d'enseignement secondaire proposent des classes DASPA (cf. cartographies et répertoire).

Missions

Le DASPA est une structure d'enseignement, au sein d'un établissement scolaire, visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves Primo-arrivants et assimilés aux Primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire.

Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie d'un enseignement intensif du français et de cours relatifs aux sciences humaines, aux mathématiques, aux sciences et à la philosophie et la citoyenneté.

Public

Jeune de moins de 18 ans sur le territoire belge depuis moins de 12 mois en demande (lui ou sa famille) de reconnaissance de la qualité de réfugié ou reconnu comme tel.

Opérateurs de l'intégration actifs pour le public des Jeunes Primos

5 opérateurs actifs pour le public cible dans le bassin ont été répertoriés (cf. cartographies et répertoire)

Missions

Les Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (ILI) sont des asbl, pouvoirs locaux, fondations, établissements d'utilité publique et associations internationales sans but lucratif qui réalisent une ou plusieurs actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Certaines ont choisi de mener des actions en faveur des Jeunes Primos. Elles sont financées par la Région wallonne.

Les ILI agréées par la Wallonie remplissent au moins une des missions suivantes :

- La formation à la langue française
- La formation à la citoyenneté
- L'accompagnement social
- L'accompagnement juridique spécialisé en droit des étrangers

Public

- Adulte
- Personne étrangères ou d'origine étrangère

Le décret est en cours de modification pour y intégrer les MENA

Actions et projets

- People's Place : projet MENAdulte : accompagner des MENA dans leur autonomie en travail (plan individuel et collectif). A cela s'ajoute des animations de module de citoyenneté dans les classes DASPA
- Action Langues : tables de conversation : intégration des MENA dans les tables de conversation
- Espace 28 : service santé mentale pour MENA
- Centre Culturel Educatif Verviétois (CCEV): école de devoirs pour MENA
- Espace Rencontre Dison : école de devoirs

Cette liste ne se veut pas exhaustive

Missions

Le modèle d'accueil en 2 étapes prévoit que les demandeurs d'asile séjournent d'abord dans une structure d'accueil collective (cf. fiche centre d'accueil), puis soient orientés vers un logement individuel de type ILA.

Une initiative locale d'accueil (ILA) est un hébergement organisé par un Centre public d'Action sociale (CPAS), en partenariat avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Cet hébergement est destiné aux demandeurs d'asile, durant la première phase de la procédure de demande du statut de réfugié (examen de la recevabilité de leur dossier).

La plupart du temps, une ILA est un logement privé, meublé, doté des équipements indispensables afin que les demandeurs d'asile puissent subvenir à leurs besoins quotidiens.

Il s'agit d'une aide matérielle, les logements sont entièrement équipés, les frais de fonctionnement (loyer, électricité, nourriture, frais médicaux...) sont à charge du CPAS.

Public

En fonction de la structure d'accueil et de ses spécificités, le public des ILA peut être des personnes isolées ou des familles de diverses tailles. Il peut également s'agir de personnes ayant des besoins spécifiques (santé, mobilité, ...). Il s'agit toujours de demandeurs de protection internationale ou de personnes ayant récemment reçu un statut de protection (le temps de trouver un logement hors accueil). Ces personnes sont envoyées par Fedasil au sein des ILA existantes.

Certaines ILA sont spécifiquement prévues pour accueillir des MENA (il n'y en a pas sur l'arrondissement de Verviers).

Conditions d'accès

Être demandeur de protection internationale Faire l'objet d'une décision d'attribution d'une place en ILA de la part de Fedasil.

Maisons des jeunes (M.J.)

13 Maisons de jeunes sont répertoriées dans notre bassin (cf. cartographies et répertoire)

Missions

La mission des Maisons des Jeunes, de par le décret, vise le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire chez les jeunes, à la fois au travers de structures participatives de gestion mais aussi dans la centralité du travail d'expression et de socialisation menée dans les MJ. En d'autres termes, Il s'agit prioritairement de contribuer à l'éducation, l'évolution et l'implication de ces jeunes citoyens dans leur environnement et leur histoire. Il est

prioritaire que cette citoyenneté et les valeurs du « vivre ensemble » puissent s'exprimer au travers de nombreux projets permettant par là-même de travailler à l'émancipation des jeunes tout en augmentant leur puissance démocratique d'agir. Le vrai projet politique des MJ se situe plus que jamais à ce niveau-là, à savoir « comment je me mets en mouvement et comment je mets en mouvement les jeunes pour qu'ils puissent agir dans leur quartier, leur commune et retrouver du pouvoir au service du collectif ? » Permettre à chacun d'accéder au pouvoir de dire, de faire et de transformer les choses reste plus que jamais d'actualité dans notre travail au quotidien pour outiller la jeunesse à l'action citoyenne afin de revivifier, réinventer et tisser une infinité de nouveaux possibles ! Il s'agit de développer leur capacité citoyenne à vivre en société, à y prendre sa place et à la faire évoluer par la participation collective.

Public

Les MJ accueillent principalement des jeunes de 12 à 26 ans. Ceux-ci proviennent d'horizons et de milieux socioculturels très diversifiés en fonction du lieu d'implantation de chacune des MJ. En ce qui concerne les jeunes qui fréquentent la MJ à Verviers, la plupart sont de nationalité belge mais majoritairement d'origine étrangère. La mixité culturelle, sociale et de genre est très présente. De nombreux Primo-arrivants sont également présents. Notre public se caractérise principalement par l'appartenance à une catégorie sociale disposant de peu de moyens économiques et culturels. Parmi eux, un grand nombre ne parvient pas à s'insérer de manière optimale dans leur environnement et subissent toute une série de rejets.

Le brassage des cultures est toujours très présent et les nationalités rencontrées sont aujourd'hui plus diversifiées qu'hier.

Conditions d'accès

Jeunes de 12 à 26 ans. Les MJ sont ouvertes à tous les jeunes sans discrimination (filles et garçons) et dans le respect des droits humains. Dans la plupart des MJ, il y a une carte de membre à payer pour pouvoir fréquenter la structure et participer aux différentes activités mais la participation financière aussi légère soit elle ne peut pas être un frein pour les jeunes.

Actions et projets

Les actions et projets y sont très diversifiés et sont coconstruits avec les jeunes. Au travers de notre structure d'accueil (travail de socialisation) mais aussi dans des actions citoyennes (création d'un magazine, festival, ...), des actions collectives (voyages, Erasmus, ...), des activités socioculturelles (ateliers, stages, ...) et l'ouverture à l'environnement local (partenariats, réseaux, public du quartier, ...). Dans tous les projets ou actions développées à la MJ, 4 enjeux sont particulièrement travaillés :

- L'engagement et le militantisme à travers des démarches citoyennes au sein de l'espace public
- Développer une politique culturelle et interculturelle favorisant « l'égalité des chances » pour tous et qui permette un « mieux vivre ensemble »
- L'émancipation des femmes ainsi que toutes les questions qui touchent à la place des femmes et des hommes au sein de la cité.

Développer et conscientiser à la préservation de la planète

Quelques exemples d'actions et projets à la MJ de Hodimont : Projet d'échange européen « Erasmus », ateliers musicaux, ateliers danse, boxe, photo, théâtre, projet de création collective avec l'opéra royal de Wallonie, construction d'un four à pizza, projet « montagne », ateliers artistiques, construction de bacs potagers, fête de quartier, création d'un magazine sur l'école, ... La MJ a également mis en place une école de devoirs reconnue et subventionnée par la FWB (« cool heures d'ados »). Celle-ci accueille les jeunes de 11 à 18 ans.

Plan stratégique de sécurité et de prévention

Dans le bassin de Verviers, 3 PSSP sont répertoriés (cf. cartographies et répertoire)

Missions

Le Plan de Prévention est un service communal dont le but est d'accroître le bien-être et le sentiment de sécurité des habitants au sein des quartiers.

Les intervenants du Plan de Prévention développent un travail social destiné à :

- Apporter un soutien aux personnes qui présentent une grande précarité et/ou une dépendance
- Favoriser un mieux-vivre au sein des quartiers
- Apporter un soutien aux jeunes en difficultés
- Favoriser la mixité sociale et culturelle

Public

Le PSSP s'adresse à toute la population de la commune dont il dépend mais différents axes concernent en particulier les jeunes.

Actions et projets

- Travail social de rue
- Local Jeunes
- Projets collectifs et/ou communautaires sur les quartiers
- Suivis individuels
- Organisation et encadrement d'activités jeunesse pendant l'année scolaire et les congés
- Participation au projet « Eté solidaire, je suis partenaire » proposition de jobs d'étudiants
- Aide à la rédaction de CV
- Organisation de tables de conversation en français langue étrangère

Missions

En tant que représentant légal chargé de veiller au bien-être général du mineur, le tuteur apparaît comme le « fil rouge » garant du développement des aptitudes nécessaires à une participation active à la société.

Ses principales missions consistent à :

- Demander l'assistance d'un avocat pour représenter le mineur dans les différentes procédures
- Introduire une demande d'asile ou une demande d'autorisation de séjour pour le mineur
- Exercer les voies de recours lorsqu'il estime que les décisions prises vis-à-vis du mineur ne sont pas conformes à son intérêt
- Assister le mineur dans toutes les procédures le concernant et participer à toutes les auditions (à l'Office des étrangers, au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, au Conseil du Contentieux des Etrangers, etc.)
- Veiller à ce que le mineur bénéficie d'une scolarité, d'un soutien psychologique, des soins médicaux nécessaires, d'un hébergement adéquat, de l'aide des pouvoirs publics
- Expliquer au mineur les décisions prises à son sujet
- Prendre toute mesure utile afin de rechercher les membres de la famille du mineur
- Proposer des solutions durables pour le mineur
- Collaborer avec le mineur, avec la personne ou l'institution qui l'héberge, avec les autorités compétentes en matière d'asile, d'accès au territoire, de séjour et d'éloignement, ou avec toute autre instance concernée
- Gérer les biens du mineur en « bon père de famille »
- Etablir des rapports réguliers concernant l'évolution de la situation du mineur

Public

Mineur étranger non accompagné (MENA)

D'une manière générale, les mineurs étrangers non accompagnés présents en Belgique sont en quête d'un avenir meilleur. Leurs parcours migratoires et les motifs de leur migration varient considérablement d'une situation à l'autre.

La plupart des mineurs sont des garçons de 16 à 18 ans. Ils proviennent essentiellement des pays suivants : Afghanistan, Algérie, Maroc, Guinée, République démocratique du Congo, Inde et Roumanie. Plus de 70 % des mineurs sont signalés par les services de police. Les autres se présentent spontanément auprès de l'Office des étrangers afin d'y introduire une demande d'asile. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

 Mineur se retrouvant seul en Belgique à la suite du départ de ses parents qui ont été déboutés de la procédure d'asile après avoir fui leur pays d'origine en raison d'une situation de guerre ou d'un conflit

- Mineur autorisé par ses parents à voyager en Europe afin d'y trouver un avenir meilleur
- Mineur victime de la traite d'êtres humains (exploitation sexuelle, exploitation économique) ou du trafic d'êtres humains
- Mineur ayant fui son pays d'origine pour des raisons économiques (il s'agit surtout de garçons âgés de 14 à 18 ans et ayant maintenu les contacts avec leur famille restée au pays)
- Mineur « en transit » en Belgique, ayant été intercepté par les autorités belges alors qu'il souhaitait se rendre en Grande-Bretagne ou dans un pays scandinave
- Mineur venu rejoindre un membre de sa famille établi en Belgique alors que les conditions du regroupement familial n'étaient pas remplies
- Mineur voyageant en groupe avec des membres de sa propre communauté, telle la communauté Rom

Conditions d'accès

Les conditions à remplir portent sur les **compétences** et **connaissances** liées à la problématique des mineurs étrangers non accompagnés :

- Sensibilité envers la problématique des mineurs étrangers non accompagnés
- Capacités relationnelles
- Compétences en matière d'organisation et de coordination
- Absence de conflit d'intérêts avec le mineur

Aucun diplôme spécifique n'est requis pour exercer la fonction de tuteur.

Il faut être majeur et résider en Belgique ou être en possession d'un titre de séjour illimité.

S'il répond aux critères, le candidat sera invité par le service des Tutelles à un entretien destiné à évaluer sa **motivation** et sa capacité à gérer les problèmes spécifiques.

Devenir tuteur est compatible avec une activité professionnelle pour autant que le candidat ait la possibilité de se libérer quelques journées par an afin d'assister le mineur lors des différentes auditions et procédures l'intéressant. En moyenne, une personne travaillant à temps plein peut exercer une à deux tutelles, selon sa disponibilité.

Certaines catégories de personnes (les personnes visées aux articles 397 et 398, 1° et 2° du Code Civil) ainsi que les personnes qui, par leur fonction, sont en **conflit d'intérêts** avec le mineur ne peuvent être agréées comme tuteur.

Actions et projets

Solution durable

Il n'existe pas de définition précise de la solution durable, qui peut consister en :

- Un regroupement familial
- Un retour dans le pays d'origine ou dans le pays où il est autorisé ou admis au séjour
- Une autorisation de séjour pour une durée illimitée en Belgique

Si la solution durable est le retour dans le pays d'origine, certaines garanties doivent être vérifiées :

- Un accueil et une prise en charge appropriés du mineur en fonction des besoins inhérents à son âge et à son degré d'autonomie
- Soit un accueil par ses parents ou par d'autres adultes qui s'occuperont de lui

• Soit un accueil par des instances gouvernementales ou non gouvernementales

Le tuteur contribue à la recherche d'une solution durable fondée sur une évaluation individuelle de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il implique le mineur dans l'élaboration de son projet de vie à long terme.

Le « projet de vie » est un outil individuel qui vise à garantir l'exercice des droits du mineur et tient compte d'un ensemble de données :

- Le profil du mineur migrant non accompagné
- Les attentes du mineur migrant non accompagné
- Les opportunités offertes au mineur dans les pays d'accueil et dans son pays d'origine.

Cette mission est exercée en complémentarité avec le service des Tutelles. Le tuteur sera amené à communiquer les différents aspects du « projet de vie » aux travailleurs sociaux au regard des propositions de solution durable. Finalement, c'est l'Office des étrangers qui est compétent pour décider de la solution durable à la situation du mineur.

Le réseau santé mentale

Sur notre territoire, nous trouvons 3 services de santé mentale, 1 service spécifique et 1 réseau mobile (cf. cartographies et répertoire).

Missions

Un service de santé mentale est une structure qui, par une approche pluridisciplinaire, répond aux difficultés psychiques ou psychologiques de la population du territoire qu'il dessert : consultations, psychothérapie individuelle, traitement pédopsychiatrique, ... Le service peut être ambulatoire.

REALISM est un réseau intersectoriel axé sur la santé mentale et le bien-être des enfants, adolescents et famille en province de Liège.

MobiLea est l'équipe pluridisciplinaire (psychologues, éducateurs, assistants sociaux, psychomotriciens, infirmiers, criminologues, sage-femmes, pédopsychiatres) du Realism, elle vise le bien-être des enfants et adolescents et s'inscrit en complémentarité des services existants.

Le Case Management est une fonction organisée par le Réalism. Il s'agit d'une fonction « fil rouge » mise en place pour les jeunes en situation complexe, intersectorielle pour lesquels un lien entre le jeune et le réseau doit être assuré sur le long terme.

Les agents de liaison développent des projets et impulsent des actions en collaboration et concertation avec le réseau de la province de Liège et ce, dans une perspective intersectorielle. Ils travaillent avec les professionnels de terrain afin de soutenir les collaborations et les pratiques.

Public et conditions d'accès

Pour Mobilea : tout jeune de 0 à 18 ans (possibilité d'aller jusqu'à 23 ans), ou futur parent, présentant une problématique de santé mentale au sens large nécessitant une prise en charge mobile. Toute demande d'intervention doit passer par l'interface Mobilea au 0499 51 91 28.

Pour le Case Management : tout jeune de 0 à 18 ans, en situation dite « complexe » (souvent intersectorielle), pour lequel un lien de long terme entre le jeune et le réseau est intéressant : jeune renvoyé de multiples institutions, jeune « incasable » par le refus du réseau, jeune en errance, ... Toute demande d'intervention doit passer par l'interface Mobilea au 0499 51 91 28.

Pour les agents de liaison : professionnels concernés par la prise en charge des jeunes et des familles (de manière intersectorielle). Pour le pôle médico-légal, trauma (y compris le public des MENA) et assuétudes aux produits : Laura JADOT – 043/66.48.80 – laura.jadot@uliege.be

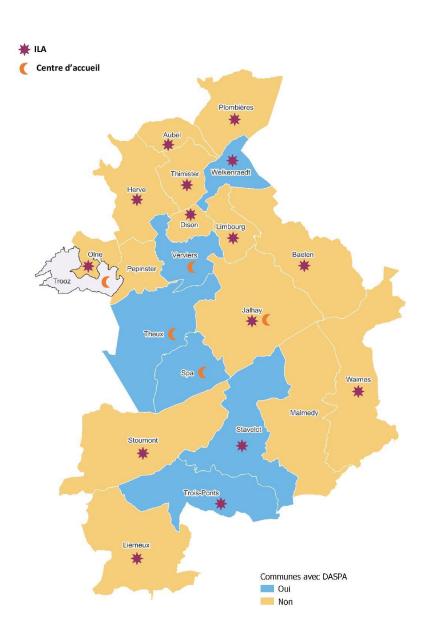
Actions et projets

JARDIN POUR TOUS 2.0 : *Ce projet est non-spécifique au profil, mais des situations concernant des MENA ou Primo-arrivants peuvent tout à fait y être abordées.*Au travers de vignettes cliniques...

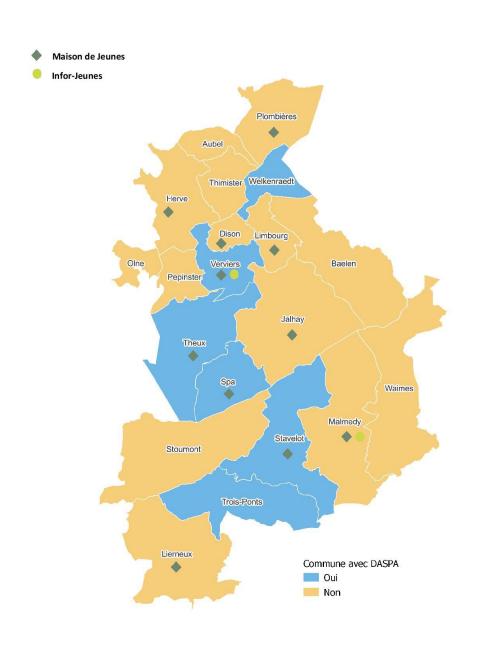
- Viser au bien-être de l'enfant/du jeune et de sa famille, au travers de réponses cohérentes aux difficultés rencontrées.
- Aller vers une mise en commun, un croisement de mondes et de savoirs
- La concertation, le partenariat et le travail de réseau sont les piliers de la démarche.
- Tenter de construire une complémentarité entre services, à partir du respect des différents cadres institutionnels de chacun.
- Établir une continuité dans l'accompagnement, via un travail de collaboration en réseau et un décloisonnement des pratiques respectives.

Centres d'accueil et les I.L.A.

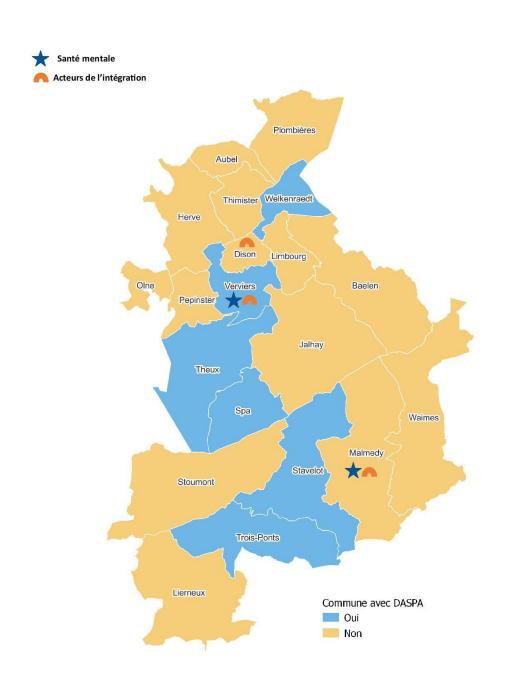
Malmedy et Pepinster sont les deux seules communes dépourvues de structures d'accueil



Maisons de jeunes et les Infor Jeunes



Santé mentale et acteurs de l'intégration



Répertoire des acteurs

Les A.M.O.

ACTEUR	СР	COMMUNE	MAIL
AMO - CAP	4800	VERVIERS	cap.amoverviers@gmail.com
AMO - Oxyjeunes	4800	VERVIERS	direction@oxyjeunesverviers.be
AMO CAP -Sud	4980	TROIS-PONTS	amo-capsud@skynet.be
AMO Latitude J	4651	HERVE	info@amo-latitudej.be

Les centres d'accueil

ACTEUR	СР	COMMUNE	MAIL
Amonsoli	4800	VERVIERS	olivier.schroeder@amonsoli.be
Armée du salut - Villa Mayerbeer	4900	SPA	mdruart@armeedusalut.be
Centre Croix-Rouge Le Merisier	4870	FRAIPONT	sylvie.zabus@croix-rouge.be
Centre Fedasil - Sol Cress	4900	SPA	info.spa@fedasil.be
Centre Fedasil - Theux	4910	THEUX	corine.barella@fedasil.be
Centre Profirst - Heusy	4802	VERVIERS	liege2@profirst.com
Centre SVASTA - Spa d'Or	4845	JALHAY	direction.jalhay@svasta.be

Les classes DASPA

ACTEUR	СР	COMMUNE	MAIL
Athénée Royal Spa	4900	SPA	direction@areh-spa.be
Collège Saint-Remacle	4970	STAVELOT	sedir@cssr.be
Ecole Polytechnique Verviers	4800	VERVIERS	florence.bailly@provincedeliege.be
Institut Notre-Dame Heusy	4802	VERVIERS	fabienne.barette@notredameheusy.net
Institut Sainte-Claire	4800	VERVIERS	steclaire.sdirection2@skynet.be - nath.vanas@gmail.com
Institut Saint-Joseph Trois-Ponts	4980	TROIS-PONTS	direction@saintjosephtroisponts.be
Institut Saint-Joseph Welkenraedt	4840	WELKENRAEDT	isjwccorm@hotmail.com - cniselli@stjowelk.be
Institut Saint-Roch Theux	4910	THEUX	saintrochtheux@isrt.be - noir@saint-roch.be

Les opérateurs de l'intégration

ACTEUR	СР	COMMUNE	MAIL
Action Langues	4800	VERVIERS	alvalv@skynet.be
Centre Culturel Educatif	4800	VERVIERS	ccev.asbl@gmail.com
pour Tous (CCEV) Espace 28	4800	VERVIERS	info@espace28.be
Espace Rencontre	_	Dison	mjdison@hotmail.com
People's Place	4960	MALMEDY	info@peoplesplace.be

Les I.L.A.

ACTEUR	СР	COMMUNE	MAIL
CPAS Aubel	4880	AUBEL	ila@aubel.be
CPAS Baelen	4837	BAELEN	ila@baelen.be
CPAS Dison	4820	DISON	morena.constanza@cpas-dison.be
CDACILlamas	4650	LIEDVE	maurine.barp@cpas-herve.be
CPAS Herve	4650	HERVE	virginie.doome@cpas-herve.be
CPAS Jalhay	4845	JALHAY	valerie.fontaine@cpasjalhay.be
CPAS Lierneux	4990	LIERNEUX	servicesocial3@lierneux.be
CPAS Limbourg	4830	LIMBOURG	ila@cpas-limbourg.be
CPAS Olne	4877	OLNE	ila@olne.be
CPAS Plombières	4850	PLOMBIERES	fabrice.mommer@plombieres.be
CPAS Stavelot	4970	STAVELOT	ila.stavelot@stavelot.be
CPAS Stoumont	4987	STOUMONT	ila@stoumont.be
CPAS Thimister-Clermont	4890	THIMISTER-CLERMONT	fatiha.el-baldi@thimister-clermont.be
CPAS Trois-Ponts	4980	TROIS-PONTS	rhi@cpastroisponts.be
CPAS Waimes	4950	WAIMES	ila@waimes.be
CPAS Welkenraedt	4840	WELKENRAEDT	tiffany.smeyers@cpas-welkenraedt.be

Les M.J.

ACTEUR	СР	COMMUNE	MAIL
Centre J Welkenraedt	4840	WELKENRAEDT	centrejwelkenraedt@skynet.be
Maison des Jeunes Dison Espace Rencontre	4820	DISON	mjdison@hotmail.com
Maison des Jeunes Herve	4650	HERVE	hervemj@gmail.com
Maison des Jeunes Hodimont	4800	VERVIERS	mjhodi@gmail.com
Maison des Jeunes La Reid	4910	THEUX	info@mjlareid.be
Maison des Jeunes Lierneux	4990	LIERNEUX	mjlierneux@gmail.com
Maison des Jeunes Limbourg	4830	LIMBOURG	limbourgmj@gmail.com
Maison des Jeunes Malmedy La Fabrik	4960	MALMEDY	info@mjmalmedy.be
Maison des Jeunes Plombières Le grand môme	4852	PLOMBIERES	legrandmome@skynet.be
Maison des Jeunes Recollets	4800	VERVIERS	cjreco@skynet.be
Maison des Jeunes Sart Jalhay	4845	JALHAY	info@mjjs.be
Maison des Jeunes Spa	4900	SPA	info@mjcspa.be
Maison des Jeunes Stavelot Le Grenier	4970	STAVELOT	mjstavelot@gmail.com

Les plans stratégiques de sécurité et de prévention

ACTEUR	CP	COMMUNE	MAIL
Plan de Prévention Spa	4900	SPA	pssp@villedespa.be
Plan de Prévention Theux	4910	THEUX	laure.defosse@theux.be
Plan de Prévention Verviers	4800	VERVIERS	pierre-alain.urlich@verviers.be

Les tuteurs

ACTEUR	MAIL
BLANC Julien	juliengblanc@gmail.com
DAELE Matthieu	matthieu.daele@ecolo.be
DANIS Jean	jeandanis60@gmail.com
HEUSKEL Elisabeth	heuskel.elisabeth@hotmail.com

Le réseau santé mentale

ACTEUR	СР	COMMUNE	MAIL
Espace 28 - Service psychologique	1000	VERVIERS	info@ocnaco28 ho
Zeynep Deprem	4600	VERVIERS	info@espace28.be
Mobiléo - Equipe pluridisciplinaire			
mobile	4800	VERVIERS	camille.vandecraen@realism0-48.be
Ivo Klomp			
Realism - Coordination de services	4000	VERVIERS	laura iadat@uliogo bo
Laura Jadot	4600	VERVIERS	laura.jadot@uliege.be
Service de santé mentale - Centre			
Familial d'Education	4800	VERVIERS	info@ssslcfe.be
Jessica Lavergne			
Service de Santé mentale - L'Espoir	4960	MALMEDY	secretariat@ssm-mdy.be
Service de Santé mentale	4000	\/FD\//FDC	info Oceanovamiana ha
Marie Carlens	4800	VERVIERS	info@ssmverviers.be